

CONTACTS

Direction de l'Autonomie
Conseil départemental
de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques Baudot
CO 90019-54035 Nancy Cedex
03 83 94 52 84
meurthe-et-moselle.fr

SERVICES TERRITORIAUX AUTONOMIE (STA)

Nos services, qui sont également des antennes locales de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), sont à votre écoute en différents lieux répartis dans le Département.

mdph.meurthe-et-moselle.fr

LONGWY

Maison du Département

16, avenue du Maréchal
de Lattre de Tassigny
54400 LONGWY-BAS
Tél. : 03 82 39 59 66
stalongwy@departement54.fr

BRIEY

Maison du Département

3, place de l'Hôtel des Ouvriers
54310 HOMÉCOURT
Tél. : 03 57 49 81 10
stabriey@departement54.fr

VAL DE LORRAINE

Maison du Département

9200, route de Blénod
54700 MAIDIÈRES
Tél. : 03 83 80 02 38
stavl@departement54.fr

TERRES DE LORRAINE

Maison du Département

230, rue de l'Esplanade du Génie
54200 ÉCROUVES
Tél. : 03 83 43 81 22
statdl@departement54.fr

LUNÉVILLE

Maison du Département

28, rue de la République
54300 LUNÉVILLE
Tél. : 03 83 74 45 08
stalunevillois@departement54.fr

GRAND NANCY

Galerie des Chênes

13-15, boulevard Joffre
54000 NANCY
Tél. : 03 83 30 12 26
stagrandnancy@departement54.fr

Les STA tiennent également des permanences délocalisées afin d'être au plus proche des habitants. Pour connaître ces permanences, contactez le STA de votre territoire.



 @departement54
meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48 esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54

IMPRIMERIE* PAO DIRCOM CD54 M. Gourbillion - © Fotolia.com - goodluz, photographies.eu, highwaylars - Impression CD54 - Septembre 2024-70 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



**LES SERVICES
TERRITORIAUX
AUTONOMIE**
DES SERVICES À VOTRE ÉCOUTE

AUTONOMIE



Les Services Territoriaux Autonomie (STA)
créés par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

DES ANIMATEURS SPÉCIALEMENT FORMÉS

- vous **écoutent** et vous **informent** sur vos droits et prestations liés au vieillissement et au handicap,
- vous **orientent** vers les organismes adaptés et les professionnels compétents,
- vous **accompagnent**, si besoin, dans vos démarches administratives, en vous aidant à remplir les dossiers correspondants (allocation personnalisée d'autonomie, dossier MDPH, etc.),
- vous **informent** sur les dispositifs et structures de soutien à l'autonomie (services autonomie à domicile, EHPAD, établissements pour personnes en situation de handicap, etc.) et de répit des aidants.

DES CONSEILLERS EN GÉRONTOLOGIE DES CONSEILLERS HANDICAP

- **évaluent** vos besoins,
- **élaborent** avec vous un plan d'aide personnalisé, en concertation avec votre entourage.

